

REGLEMENT DE LA RONDE DES LAVOIRS

2022

Art.1- Généralités

La ronde des lavoirs est une randonnée automobile de navigation et de tourisme. Elle est réservée aux véhicules historiques dit de « rallye ». Elle favorise la découverte du patrimoine de notre région, et en particulier ses lavoirs.

La ronde a fait l'objet d'une déclaration auprès des Préfectures de la Haute Saône, du Doubs. Les Mairies des communes traversées ont été informées conformément aux dispositions en vigueur ainsi que les brigades de Gendarmerie territorialement compétentes

Art.2- Description de la Manifestation

Il s'agit d'une balade à parcours secret se déroulant sur la voie publique d'environ 185 km au total. Décomposée en quatre secteurs de 45 km chacun environ. Deux secteurs le matin et deux l'après-midi. Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse. Des contrôles aléatoires seront effectués tout au long du parcours. Tout excès de vitesse entrainera automatiquement l'exclusion des concurrents.

La ronde se déroule sur route ouverte, dans le respect du code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains.

Les équipages seront composés de 2 personnes.

Il n'y a qu'un seul niveau de Navigation, comprenant : du fléchée non métré, de la case miroir, de la cartographie, du fléché allemand, etc...Le tout dans un esprit d'initiation aux épreuves de rallye de navigation. De ce fait, elle est plutôt réservée aux néophytes, mais bien évidemment les concurrents plus expérimentés sont les bienvenus. Ils pourront ainsi faire bénéficier de leur connaissance aux petits nouveaux.

Art.3- Véhicules admis

Sont admises 45 voitures historiques mises en circulation avant le 31 décembre 1993. Elles doivent être régulièrement immatriculées, assurées et munies de leur contrôle technique obligatoire. Le respect de la réglementation concernant lesdits véhicules est exclusivement de la responsabilité de leur propriétaire. En aucun cas l'organisation ACM ne peut être tenue responsable de manquement à ces obligations. Il en va de soi pour les documents relatifs à la conduite.

Un appareil de mesure de distance spécifique est autorisé (Tripmaster, Rétrotrip...), mais n'est nullement obligatoire, un compteur kilométrique fonctionnel est suffisant. L'utilisation d'un G.P.S. ou téléphone en mode GPS est interdite. Des contrôles seront effectués pendant la manifestation, et tout manquement entrainera l'exclusion des concurrents.

L'organisation se réserve le droit d'admettre des véhicules plus récents, s'il présente un caractère particulier.

Les véhicules devront porter les plaques, éléments d'identification et publicité remises par les organisateurs, de manière visible, sans recouvrir les plaques d'immatriculation, le numéro sera posé sur les portières.

Art.4- Programme

- de 06h30 à 07h35, accueil des concurrents, contrôle administratifs et remise des documents inhérents à la manifestation. Une collation sera offerte à tous les participants.
- 07h45 Briefing
- 08h00 Départ impératif de la 1ère voiture dans l'ordre des numéros pour les deux secteurs du matin. Tout retardataire partira en dernier.
- La pause déjeuner de "midi" se fera au camping de Marnay (70). Il s'agira d'un repas type buffet. Elle se terminera impérativement à 13h45.
- Les concurrents sont libre du choix de leur heure de départ pour les épreuves de l'après-midi, après le repas.
- L'heure limite de classement est fixée à 19 Heures. Tout équipage arrivé au-delà de cette heure se verra notifié d'une très importante pénalité.
- En attendant l'annonce du classement, un verre de l'amitié avec collation sera servi.
- 19h45 déclarations des résultats et remise des prix au moulin de Marnay (70).

Art.5- Déroulement de la Manifestation

Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve sportive, ou de vitesse ou de régularité. La 1ère Ronde des Lavoirs est une randonnée établie sur le respect d'un itinéraire, avec un horaire indicatif basé sur une moyenne toujours inférieure à 35 km/h.

Les participants ne prendront connaissance du parcours qu'au moment du départ.

Les départs seront donnés dans l'ordre des numéros, de minute en minute (afin de ne pas gêner le trafic routier).

Chaque équipage reçoit au départ de chaque étape un carnet de route avec le détail de l'itinéraire à suivre, une feuille de contrôle et les informations nécessaires à la compréhension dudit carnet de route. Le carnet de route décrira le parcours officiel, l'emplacement des contrôles de départ et d'arrivée, mais pas les contrôles de passage secrets.

Chaque secteur commence et se termine par un contrôle horaire. (Cela entrera dans le calcul du classement en cas d'égalité).

Un relevé du compteur kilométrique de la voiture sera effectué au départ et à l'arrivée de chaque secteur. (Cela entrera dans le calcul du classement en cas d'égalité).

Un calcul de vitesse moyenne sera établi. (Cela entrera dans le calcul du classement en cas d'égalité).

Des contrôles de passages sont prévus pour vérifier le respect de l'itinéraire.

Ils sont signalés :

- soit par des panneaux blancs avec une ou deux lettres noires que l'équipage doit relever et reporter dans l'ordre de passage sur sa feuille de contrôle, de manière lisible au stylo à bille sans surcharge ni rature,
- soit par des panneaux munis de perforateur pour poinçonner la feuille de contrôle, lesquels seront placés à l'initiative des organisateurs.

Des photos de lavoirs réalisées par les organisateurs seront à relever tout au long du parcours et à reporter sur la feuille de contrôle par rapport au sens de marche.

Tous les contrôles de passages ne sont pas forcément placés sur le bon itinéraire. Les inscriptions sur la feuille de contrôle ne correspondant pas au bon itinéraire sont pénalisées.

Des contrôleurs secrets pourront être placés pour vérifier le respect de l'itinéraire, du règlement ainsi que le respect du code de la route.

Les différents contrôles seront installés 30 minutes avant l'heure idéale de passage de la première voiture, et levés 01 heures après l'heure idéale de passage de la dernière voiture.

Art.6- Classement

Un classement général sera établi dans l'ordre croissant de l'addition des points de pénalités. Ce classement n'est pas basé sur une notion de vitesse.

En cas d'ex-æquo, les équipages sont départagés par les différences des kilomètres relevés sur les compteurs, sur les temps réalisés, la vitesse idéale tout au long de la balade, au véhicule le plus ancien, puis à la plus petite cylindrée.

Art.7- Pénalisations

Chaque équipage a le devoir de respecter le code de la route, les indications de vitesse, et d'être vigilant dans les villages et agglomérations. Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs, mais par les équipages verbalisés.

Des contrôles seront mis en place par l'organisation et chaque infraction constatée sera pénalisée.

L'exclusion immédiate de l'équipage pourra être prononcée pour :

- conduite dangereuse ou infraction grave au code de la route,
- vitesse excessive,
- attitude inamicale envers les organisateurs, les usagers de la route ou les autres participants, falsification des documents de contrôle,
- assistance organisée, voiture ouverte ou suiveuse.

L'exclusion implique l'interdiction immédiate de poursuivre la manifestation, la suppression de la couverture technique. Ils ne pourront prétendre au remboursement des sommes versées.

Les participants exclus ou ayant abandonné définitivement la randonnée, devront retirer immédiatement les plaques et numéros attribués. Ils pourront rejoindre directement les lieux de pause ou de repas.

Art.8- Assurance

Les participants attestent être assurés et dégagent les organisateurs de toutes responsabilités concernant les dommages éventuels causés aux biens et aux personnes par leurs véhicules, ainsi qu'aux dommages causés à leur véhicule ou à leur personne. Le propriétaire de la voiture engagée se doit de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Art.9- Engagements

Les droits d'engagements sont fixés à 120 € par équipage, comprenant, les frais administratifs, les plaques et les numéros, les carnets de route, les collations à la pause, le repas pour chaque membre de l'équipage, l'apéritif dinatoire du soir.

Les engagements doivent être impérativement accompagnés du règlement libellé à l'ordre l'organisateur. Automobile Club Marnay

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation et du bulletin d'inscription rempli et signé.

Tout participant n'ayant pas réglé son engagement, sauf dérogation de l'organisateur, sera considéré comme forfait et se verra refuser de participer à la randonnée.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser un équipage sans en fournir la raison. Dans ce cas, les frais d'engagement seront restitués aux intéressés.

Le départ pourra être refusé à toute voiture ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité. Dans ce cas, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur.

La date limite d'engagement est fixée à quinze jours de la date de la Ronde.

Art.10- Frais d'annulation et de désistement

Un équipage régulièrement engagé désirant se désister devra confirmer son forfait par courrier ou courriel. Il sera remboursé pour tout désistement avant quinze jours de la date de la manifestation, mais aucun remboursement ne sera effectué pour tout désistement après cette date, sauf dérogation laissée à l'appréciation de l'organisateur.

Art.11- Dépannage

Aucun service de dépannage ne sera assuré par l'organisation. Les participants devront utiliser le service d'Assistance de leur compagnie d'assurance si nécessaire.

Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau.

Art.12- Comité d'organisation

La manifestation est coordonnée par un comité d'organisation présidé par **SGARAGLI Dominique**, dont les décisions sont sans appel.

Art.13- Acceptation

Les participants, par leur engagement et leur signature sur le bulletin d'engagement, déclarent accepter le présent règlement et s'y conformer, et déchargent les organisateurs de toutes responsabilités.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la ronde ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Le Président de L'Automobile Club Marnay

A stylized signature in purple ink, appearing to read 'SGARAGLI'.